

## **Fonds monétaire international**

**Mali:** Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et  
Protocole d'accord technique

Le 31 décembre 2010

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Mali , dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du gouvernement du Mali, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

## LETTRE D'INTENTION

Bamako, le 31 décembre 2010

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
Washington, DC 20431  
USA

Monsieur le Directeur général,

1. La quatrième revue de notre programme économique et financier appuyé à travers un accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), a été conclue favorablement par le Conseil d'administration du FMI le 16 juillet 2010.
2. Le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre programme au cours des deuxième et troisième trimestres 2010. Ce mémorandum présente également les politiques économiques et financières que le gouvernement malien entend mener pendant l'année 2011.
3. Les efforts continus déployés par le gouvernement pour renforcer l'administration fiscale et douanière et maîtriser les dépenses publiques lui ont permis de respecter tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs à fin juin 2010, à l'exception du plancher de dépenses sociales. Il en a été de même pour les indicateurs quantitatifs à fin septembre 2010. La sous-exécution des dépenses sociales est due au retard d'exécution de toutes les dépenses que le gouvernement s'engage à rattraper d'ici la fin de l'année.
4. En 2011, le gouvernement continuera à mener une politique budgétaire prudente, conduira des réformes dans tous les domaines de la gestion des finances publiques, et poursuivra ses efforts pour développer le secteur financier et restructurer le secteur du coton. Au vu de nos performances générales, et sur la foi des mesures énoncées dans le MPEF ci-joint, nous sollicitons la conclusion favorable de la cinquième revue de notre programme appuyé par la FEC et le sixième décaissement y afférant, d'un montant équivalent à 2 millions de DTS.
5. Par ailleurs, le gouvernement sollicite la bienveillance du Conseil d'Administration du FMI pour étendre jusqu'à la fin de l'année 2011 le présent accord au titre de la FEC, au delà de sa date d'expiration prévue pour le 27 mai 2011, et rééchelonner le décaissement équivalent à 2 millions de DTS prévu pour la sixième revue en deux tranches égales. Le gouvernement sollicite que la sixième revue soit conclue avant le 15 mai 2011, sur base de critères de réalisation à fin décembre 2010, et que la septième revue le soit avant le 1<sup>er</sup> décembre 2011, sur base de critères de réalisation à fin juin 2011. Le gouvernement sollicite

également la fixation de ces critères de réalisation à fin juin 2011. Une telle extension devrait nous permettre de mieux prendre en compte les conclusions de l'analyse rétrospective actuellement conduite par les services du FMI au sujet de la collaboration entre le Mali et le FMI au cours des sept dernières années, avant de déterminer un nouveau programme pluriannuel de politiques économiques et financières susceptible de bénéficier de l'appui du FMI.

6. Le gouvernement estime que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de son programme en 2011. Il prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Le Mali consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures et préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations. Le gouvernement est disposé à mettre à disposition des services du FMI toutes les informations utiles visées par le Protocole d'Accord Technique sur les progrès accomplis dans le cadre du programme. Pendant l'exécution du programme, le gouvernement n'entend introduire ou renforcer aucune restriction de change, pratique de taux de change multiples, restriction à l'importation pour soutenir la balance des paiements ni conclure d'accords de paiement bilatéraux en violation de l'Article VIII des Statuts du FMI.

7. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF ci-joint, le Protocole d'accord technique, ainsi que l'analyse de viabilité de la dette et l'annexe d'information. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après la conclusion de la cinquième revue par le Conseil d'administration du FMI.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Sanoussi TOURE  
Ministre de l'Economie et des Finances

**Pièces jointes :**

- Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'accord technique

## Mali—Mémorandum de Politiques Économiques et Financières pour 2010-11

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières présente les développements récents et les politiques économiques et financières du Mali en 2010 et en 2011 dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).

### I. ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE, MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AU COURS DES TROIS PREMIERS TRIMESTRES 2010, ET PERSPECTIVES D'ICI LA FIN DE L'ANNEE

2. En 2010, la croissance réelle du PIB devrait se maintenir aux alentours de 4,5 pour cent. Le recul prononcé (-16,5 pourcent) de la production d'or occasionné par le retard du démarrage de l'exploitation d'une nouvelle mine devrait être plus que compensé par la forte croissance du secteur agricole qui a bénéficié d'une pluviométrie favorable et des bonnes conditions de mise en place de la campagne, dont le soutien financier de l'Etat aux agriculteurs à travers les subventions aux intrants. La bonne campagne agricole devrait maintenir l'inflation, qui s'élevait à 1,2 pour cent en moyenne annuelle à fin novembre, en-deçà de 1,5 pourcent sur l'ensemble de l'année.

3. Le déficit du compte courant, dons inclus, de la balance des paiements devrait se creuser pour atteindre 8,5 pour cent du PIB. Ce déficit sera presque entièrement financé par des entrées nettes de capitaux, principalement sous la forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers. En conséquence, le solde global de la balance des paiements devrait enregistrer un déficit de l'ordre de 36 milliards de FCFA (71 millions de \$) financé par une ponction sur les réserves de changes de la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO).

4. La masse monétaire a cru de 2,9 pour cent au cours des neufs premiers mois de 2010, sous l'impulsion du crédit à l'État. Le crédit au secteur privé n'a augmenté que de 1,4 pour cent pendant le même période, mais devrait enregistrer une croissance un peu plus marquée au quatrième trimestre en réponse à une demande accrue de crédit à la consommation en fin d'année. La croissance de la masse monétaire devrait atteindre 13 pour cent sur l'ensemble de l'année en raison de l'évolution du crédit à l'État. Les dernières données disponibles en matière de stabilité du secteur financier indiquent un maintien du ratio de capitalisation du secteur bancaire au-delà de 8 pourcent.

5. Les finances publiques se sont inscrites sur une trajectoire compatible avec les cibles du programme au cours des 3 premiers trimestres de l'année. A fin septembre, le solde budgétaire de base a enregistré un surplus de 55 milliards de FCFA (1,2 pour cent du PIB) alors qu'un déficit de 92 milliards de FCFA (2 pour cent du PIB) avait été programmé. Le solde budgétaire de base sous-jacent (hors dépenses financées par les recettes de privatisation

de la SOTELMA) s'est également inscrit en net recul (surplus de 81 milliards de FCFA ou 1,8 pour cent du PIB) par rapport au montant programmé (déficit de 48 milliards de FCFA ou 1 pour cent du PIB). Ce résultat s'explique par la bonne performance des recettes fiscales, et le retard dans l'exécution des dépenses, en particulier celles en capital. Toutes les instances de paiement de 2009, qui s'élevaient à 129 milliards de FCFA, ont été apurées au cours des 8 premiers mois de l'année. Tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs à fin juin et à fin septembre ont été respectés, à l'exception des planchers sur les dépenses prioritaires, dont l'exécution s'est inscrite en recul de 25 milliards par rapport au montant programmé à fin septembre (Tableau 1). Ce retard sera résorbé d'ici la fin de l'année.

6. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires en vue de maintenir l'exécution budgétaire sur la trajectoire du programme jusqu'à la fin de l'année. Le contrôle de l'exécution budgétaire à fin octobre exécuté avec les services du Fonds a révélé qu'une exécution intégrale des crédits prévus à la Loi de finances rectificative 2010 pourrait occasionner un dépassement du plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État d'un montant égal à 20 milliards de FCFA en raison d'une moins value probable des acomptes provisionnels des sociétés minières par rapport aux montants programmés. Le gouvernement procédera si nécessaire à une régulation des dépenses à due concurrence en vue de respecter les critères de réalisation de fin d'année. Le gouvernement remboursera des arriérés de crédits de TVA à concurrence d'un montant minimum de 39 milliards de FCFA et limitera les instances de paiement à fin 2010 à 80 milliards de FCFA. Pour la gestion 2010, les engagements seront arrêtés au 30 novembre 2010, sauf pour les dépenses de personnel, de communication, d'énergie, de bourses, les charges communes, les dépenses de l'appui budgétaire sectoriel et les dépenses sur ressources PPTE qui pourront être engagés jusqu'au 31 décembre 2010. Ceci marque un progrès important par rapport à la gestion 2009 quand les investissements avaient été engagés jusqu'au 31 décembre. Les ordonnancements seront arrêtés au 31 janvier 2011. Pour continuer à améliorer la gestion budgétaire en 2011, les ordonnancements seront arrêtés au 31 décembre 2011 et les paiements au 31 janvier 2012, en ligne avec la directive UEMOA en la matière, qui sera transcrite en droit malien avant la fin de l'année 2011 (§26).

7. Trois des quatre mesures faisant l'objet de repères structurels prévus pour la fin juin 2010 ont été mises en œuvre (Tableau 2) :

- L'application PRED 5 a été mise en service le 1<sup>er</sup> septembre 2010.
- Une nouvelle présentation du Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) est en cours d'élaboration avec l'assistance technique des services du FMI et d'AFRITAC-Ouest. La production régulière du TOFE suivant cette nouvelle présentation a toutefois été reportée notamment faute d'informations détaillées sur les comptes publics dans les banques commerciales. Le Trésor préparera, en collaboration avec la BCEAO, le TOFE de fin mars 2011 suivant une nouvelle présentation décrite plus loin (§27) d'ici la fin du mois de mai 2011.
- Le cadre institutionnel de gestion de la trésorerie a été défini. Le Comité technique de trésorerie a été institué par décision ministérielle le 25 octobre 2010 pour assurer un

suivi hebdomadaire du plan de trésorerie et proposer au Ministre de l'économie et des finances toute mesure relative à la trésorerie de l'Etat. Ce Comité peut proposer, le cas échéant, des arbitrages nécessaires au Comité interministériel de suivi du Cadre Macroéconomique présidé par le Premier ministre.

- La Lettre de Politique de Soutien au secteur coton qui définit les orientations nécessaires pour assurer la promotion du secteur coton au Mali après la privatisation des filiales de la Compagnie malienne des textiles (CMDT) a été finalisée en août 2010 et approuvée par le Conseil des ministres le 8 octobre 2010.

8. Le gouvernement prépare également la mise en œuvre des mesures faisant l'objet de repères structurels à fin décembre 2010 (Tableau 2):

- Le gouvernement est en train de finaliser une stratégie appropriée pour garantir le remboursement régulier des crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (¶21).
- Le Ministère de l'économie et des finances prépare une évaluation de la restructuration de la Banque de l'habitat du Mali (BHM), y compris de l'emploi des fonds publics transférés à la BHM pendant le premier semestre de 2010 pour relancer ses activités de prêts. Cette évaluation tiendra compte des conclusions en cours de finalisation de la mission d'assistance technique d'AFRITAC-Ouest qui a visité la BHM à plusieurs reprises entre juillet et septembre 2010.
- En vue de mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et modernisant la législation fiscale, la DGI préparera, d'ici la fin de l'année, une note proposant la stratégie de réforme du système fiscal par type d'impôts qui prendra notamment en compte les diagnostics posés et les recommandations proposées par la mission d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI de septembre 2010.
- La nouvelle application comptable intégrée du Trésor et son interface avec PRED5 seront mis en service à la Paierie générale du Trésor (PGT) (poste comptable exécutant 80% des dépenses du budget national) au 3 janvier 2011.

## **II. PROGRAMME EN 2011**

### **A. Mise en œuvre du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR)**

9. La mise en œuvre de la phase II du CSCR (2007-2011) a été jugée satisfaisante. Cela est attesté par les résultats réalisés en 2008 et en 2009 où la plupart des indicateurs, en particulier les indicateurs sociaux ont enregistré des progrès appréciables. Ces résultats ont pu être atteints grâce à l'application d'une politique budgétaire en ligne avec les objectifs du

CSCR. Toutefois, des progrès restent encore à faire notamment en matière de ciblage des allocations et d'amélioration de la qualité des dépenses (efficacité et efficience) en 2011, année terminale du CSCR II, et au-delà.

10. En 2011, les mesures prioritaires porteront principalement sur la réalisation d'actions dans six domaines qui seront privilégiés parmi l'ensemble des quatorze domaines prioritaires du CSCR II ; ces domaines privilégiés sont : l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et le développement rural, le développement des petites et moyennes entreprises, la poursuite de la réforme de l'environnement des affaires, et la promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques.

11. Le gouvernement entend, à la fin du CSCR II, mettre en œuvre un nouveau CSCR couvrant la période 2012-2016, le CSRSP III qui servira, comme les précédents CSCR, de cadre pour leurs politiques économiques, financières et sectorielles. La préparation de ce nouveau CSCR sera participative avec l'implication de la société civile, du secteur privé et des Partenaires techniques et financiers (PTF). Cette préparation devrait démarrer avant la fin de l'année 2010 et s'étendra sur le premier semestre de 2011 ; le document du nouveau CSCR devrait être disponible avant le début du processus d'élaboration du projet de loi de finances 2012 qui devra intégrer les mesures budgétaires du CSCR III.

## **B. Cadre macroéconomique**

12. En 2011, la croissance réelle du PIB devrait augmenter à 6 pour cent grâce à l'augmentation des productions aurifère et agricole accompagnée par les niveaux élevés observés des prix de l'or et du coton. Sous réserve d'une pluviométrie favorable, l'inflation devrait rester confortablement en dessous de l'objectif de convergence communautaire de 3 pour cent. La politique budgétaire restera prudente et aura pour objectif de maintenir le solde budgétaire de base sous-jacent à 1,3 pour cent du PIB. L'augmentation des exportations d'or devrait permettre d'améliorer le solde des opérations courantes et le solde global de la balance des paiements et de générer une contribution positive aux réserves de changes de la BCEAO. La croissance des avoirs extérieurs nets et celle du crédit à l'État et au secteur privé devraient générer une augmentation de la masse monétaire à un rythme légèrement supérieur à celui du PIB nominal, en ligne avec l'approfondissement de l'intermédiation financière observé depuis quelques années.

## **C. Politiques économiques et financières**

### **Politique et réformes budgétaires**

#### ***Politique budgétaire***

13. Le gouvernement s'engage à poursuivre une politique budgétaire prudente. Le projet de Loi de finances 2011 introduit au Parlement le 1<sup>er</sup> octobre vise un déficit du solde budgétaire de base sous-jacent de 64 milliards de FCFA (1,3 pour cent de PIB). Les recettes fiscales nettes sont projetées à 748 milliards de FCFA (14,9 pour cent du PIB), soit une légère augmentation de la pression fiscale de 14,8 pour cent attendue en 2010. L'augmentation des recettes provient essentiellement d'une meilleure gestion des

contribuables et des opérations d'importation respectivement par la DGI et la Direction générale des douanes (DGD). Le gouvernement entend également introduire une nouvelle taxe de deux pour cent sur les communications téléphoniques dont l'effet sur les recettes devrait être en grande partie compensé par l'affectation du produit de la taxe patronale sur la masse salariale à l'Office Malien de l'Habitat (OMH) pour le financement des logements sociaux (§32).

14. Les dépenses totales et les prêts nets sont limités à 1,304 milliards de FCFA (25,9 pour cent du PIB), soit une croissance de 1,7 pour cent de PIB par rapport à l'exécution attendue en 2010. A l'intérieur de cette enveloppe, les dépenses courantes augmentent de 10 pour cent en raison de la hausse des primes et indemnités, des recrutements dans le secteur de l'éducation et de la sécurité (pour faire face à la menace terroriste dans le nord du pays), et de la hausse de la contribution à l'assurance maladie obligatoire et à la caisse de retraite des fonctionnaires. Avec un montant de 370 milliards de FCFA de ressources internes (c.-à-d. sans financement extérieur du budget spécial d'investissement) consacrées aux secteurs prioritaires de l'éducation, la santé, et les autres secteurs sociaux, ce qui correspond à 38 pour cent du total des dépenses sur financement intérieur, et une augmentation de 15 pour cent par rapport à la Loi de finances rectificative 2010, le projet de Loi de finances 2011 reflète la priorité attachée par le gouvernement à la mise en œuvre du CSRSP II.

15. Le déficit total base caisse et hors dons devrait s'élever à 461 milliards de FCFA (soit 9,2 pour cent du PIB comparé à un déficit attendu de 9,1 pour cent du PIB en 2010). Ce déficit sera financé par des dons et emprunts extérieurs concessionnels à concurrence de 416 milliards de FCFA (7,9 pour cent de PIB) et par le recours au financement intérieur pour le solde de 45 milliards de FCFA (0,9 pour cent de PIB).

16. Le programme budgétaire arrêté avec les services du FMI s'écarte légèrement du projet de Loi de finances 2011 pour les deux raisons suivantes :

- *Le remboursement des crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).* Au moment d'élaborer le projet de Loi de finances 2011, le gouvernement ne disposait pas de tous les éléments nécessaires à l'estimation des crédits de TVA à rembourser aux sociétés exportatrices d'or et à d'autres opérateurs en 2011. Dans l'attente d'une estimation plus exacte, le projet de Loi de finances 2011 prévoit 4 milliards de FCFA pour les remboursements d'impôts. Ce montant a été entretemps estimé par la DGI et la DGD en collaboration avec les services du FMI à 33 milliards de FCFA. Dès lors, le gouvernement déposera, d'ici la fin avril 2011, un projet de loi de finances rectificative qui proposera des mesures pour augmenter les recettes ou diminuer les dépenses à due concurrence en vue de maintenir l'objectif de déficit du solde budgétaire de base sous-jacent à 1,3 pour cent du PIB. En attendant, le programme budgétaire arrêté dans le cadre du programme prévoit une réduction des dépenses d'investissement sur financement intérieur dans les secteurs non prioritaires à concurrence de 24 milliards de FCFA (0,5 pour cent du PIB).

- *Le remboursement des arriérés accumulés au cours des exercices antérieurs.* En plus du remboursement d'arriérés identifiés dans le projet de Loi de finances 2011 pour un montant de 6 milliards de FCFA, le gouvernement apurera des arriérés sur exercices antérieurs pour un montant minimum de 4,3 milliards de FCFA. Ce montant de 10,3 milliards s'explique, à concurrence de 8 milliards, par le remboursement des crédits de TVA identifiés à l'heure actuelle et, à concurrence de 2,3 milliards, par le paiement d'appels de garanties. Le gouvernement procédera d'ici fin février 2011 à une évaluation des crédits de TVA dus et non payés au 31 décembre 2010 (¶21). Le gouvernement s'engage à réexaminer le montant des arriérés à payer en 2011 à la lumière des résultats de cette évaluation et du recensement des engagements, avals et cautions effectué par la Direction générale de la dette publique (DGDP, ¶30), et à prendre en compte ces nouveaux éléments dans le projet de loi de finances rectificative. En attendant, le programme budgétaire arrêté dans le cadre du programme prévoit une augmentation du remboursement des arriérés par rapport au projet de Loi de finances 2011 de 4,3 milliards de FCFA (0,1 pour cent du PIB) et une augmentation du financement intérieur à due concurrence.

17. En conséquence, le besoin global de financement intérieur retenu dans le programme s'élève à 49 milliards de FCFA (1,0 pour cent du PIB) en 2011. Il sera couvert principalement par l'utilisation des recettes de la privatisation de SOTELMA pour un montant de 36 milliards de FCFA (0,7 pour cent de PIB).

18. L'utilisation des recettes de la privatisation de la SOTELMA continuera d'être consacrée essentiellement à des dépenses d'investissement. Les dépenses proposées dans la loi de finances 2011 concernent essentiellement des projets dans les domaines des infrastructures (routes, transport, communication), de l'agriculture, du développement des ressources humaines, de la promotion du secteur privé (fonds de garantie au secteur privé, fonds national d'investissement, Tableau 6).

### ***Réformes de la gestion des finances publiques***

#### *Politique fiscale*

19. A la lumière de la stratégie de réforme fiscale retenue par la DGI (¶8), le gouvernement identifiera, au plus tard le 30 juin, les mesures fiscales à introduire dans le projet de loi de finances pour 2012 et proposera dans le projet de loi de finances 2012 un plan d'actions sur les trois prochaines années visant à moderniser et simplifier la législation fiscale, et à l'aligner sur les directives régionales en la matière (repère structurel proposé, Tableau 4). Sans attendre, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour améliorer de manière durable le fonctionnement de la TVA énoncées ci-après (¶21).

20. Le gouvernement réalisera, d'ici le 28 février 2011, une étude en vue de mettre en œuvre un mécanisme d'indexation des prix du pétrole à la pompe sur l'évolution des prix fournisseur qui permettra de sécuriser les recettes fiscales de l'Etat tout en modulant les augmentations trop brusques des prix à la pompe. La politique actuelle qui consiste à

moduler à la baisse la fiscalité pétrolière et/ou la marge des opérateurs en cas de hausse des prix fournisseurs a conduit à d'importants manques à gagner pour le budget de l'Etat estimés à 62 milliards de FCFA (1,6 pour cent du PIB) en 2008, 7 milliards de FCFA (0,2 pour cent du PIB) en 2009 et 13 milliards de FCFA (0,3 pour cent du PIB) au cours de trois premiers trimestres de 2010.

#### *Administrations fiscale et douanière*

21. En 2011, une priorité sera accordée à la mise en œuvre de réformes pour améliorer de manière durable le fonctionnement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes seront prises :

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, un compte du Trésor sera ouvert à la BCEAO pour recevoir, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures. L'utilisation de ce compte sera réservée au remboursement des crédits de TVA. Cette pratique permettra d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dus aux sociétés minières sur leurs importations et à toutes les autres sociétés, dont les montants sont projetés en 2011 à 21 milliards de FCAF et 11 milliards de FCFA respectivement.
- D'ici le 28 février 2011, la DGI va procéder à une évaluation des crédits de TVA accumulés au 31 décembre 2010 qui restent à rembourser par l'Etat (¶16).<sup>1</sup> Ses résultats seront validés par toutes les parties concernées et serviront à déterminer l'horizon et les autres modalités d'un apurement des arriérés en question.
- D'ici le 30 juin 2011, il sera mis fin, au régime de taxation des importations au taux réduit de 6 pour cent sans droit à remboursement de crédit de TVA dont bénéficient deux sociétés aurifères, ainsi qu'au régime d'exonération de la TVA appliqué à leurs sous-traitants. Ainsi, toutes les sociétés aurifères et leurs sous-traitants seront soumis au régime normal de la TVA au taux unique de 18 pour cent d'ici fin juin 2011.
- D'ici le 30 juin 2011, le seuil d'assujettissement sera relevé de 30 à 50 millions de FCFA pour simplifier la collecte de la TVA.
- D'ici au 30 septembre 2011, le système de la retenue à la source de la TVA sera supprimé, sauf pour le Trésor, pour lequel cette suppression interviendra de façon progressive avant le 30 juin 2012.

---

<sup>1</sup> Une exploitation détaillée des données du système SIGTAS à la DGI fait apparaître un stock résiduel de 154 milliards de FCFA (3,3 pour cent du PIB) de crédits de TVA au 31 janvier 2010. Ces données sont sujettes à vérification car elles pourraient inclure des crédits de TVA qui auraient déjà été remboursés ou ne sont pas éligibles au remboursement, et des erreurs d'encodage.

- Au, plus tard à l'occasion de l'introduction du projet de Loi de finances 2012 à l'Assemblée nationale, le Gouvernement proposera des amendements à la législation fiscale en vue de en vue d'aligner la législation de la TVA au Mali avec la Directive UEMOA sur la TVA.

22. La DGI et la DGD poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale et douanière, avec l'assistance technique du FMI. La DGI continuera à accorder une attention particulière au fonctionnement de la nouvelle Direction des Moyennes Entreprises (DME) qui prendra des dispositions pour la relance systématique des contribuables ne respectant pas leurs obligations déclaratives. De même, la DGD introduira une sélectivité automatique des contrôles douaniers dès le début 2012. Pour ce faire, la DGD a mis en place une Cellule technique de gestion des risques qui accomplira en 2011 les travaux préparatoires nécessaires à cet effet. Une mobilisation accrue des ressources fiscales nécessitera également une modernisation de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC), créée en 2002, ainsi qu'un renforcement de ses capacités.

23. La nouvelle application comptable intégrée du Trésor et son interface avec les applications de la DGD (SYDONIA) et de la DGI (SIGTAS) seront mis en service à la Recette générale (RGD) du District de Bamako avant le 30 novembre 2011.

*Gestion des dépenses publiques et transparence des finances publiques*

24. Les résultats préliminaires de l'évaluation PEFA réalisée en 2010 mettent en évidence des progrès du système de gestion des dépenses publiques du Mali en matière notamment de crédibilité et d'exhaustivité du budget, de préparation des lois de finances. Ils soulignent néanmoins des faiblesses persistantes concernant le suivi des arriérés intérieurs, la comptabilité et l'audit externe.

25. Afin de poursuivre les progrès accomplis, le gouvernement a adopté en juillet 2010 un nouveau plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM-GFP II) couvrant la période 2011-15. Les actions du PAGAM-GFP II sont organisées autour de quatre objectifs stratégiques: l'optimisation durable des recettes ; une préparation et une exécution du budget conforme aux normes internationales ; la responsabilisation des acteurs et l'accroissement de la transparence des finances publiques ; le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation.

26. Ce plan reflète la volonté du gouvernement de jouer un rôle exemplaire dans la transposition et la mise en œuvre des directives de l'UEMOA en matière de gestion des dépenses publiques. Le gouvernement s'engage à transcrire dans la législation et la réglementation maliennes les directives No 5 à 10/ 2009 de l'UEMOA relatives à la

transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'Etat et au TOFE d'ici le 31 octobre 2011.

27. A court terme, le gouvernement souhaite également approfondir les actions pour améliorer l'exécution du budget, la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure, renforcer la comptabilité, l'audit externe et les statistiques de finances publiques :

- *Les modifications de crédits effectuées en cours d'année seront rapportées de manière consolidée dans les projets de loi de finances rectificatives ou de règlement.* Toutes les mesures réglementaires modifiant les crédits en cours d'année (décrets d'avances, transferts, virements, reports, annulations, fonds de concours, ...) seront jointes pour information au premier projet de loi de finances rectificative suivant leur adoption ou, à défaut, au projet de loi de règlement de l'exercice correspondant.
- *Une étape sera franchie vers l'établissement d'un Compte Unique du Trésor.* Le Trésor produira à partir de janvier 2011 une situation des comptes bancaires des entités publiques dans les banques commerciales et à la BCEAO qui sera mise à jour mensuellement pour les entités comprises dans le périmètre du TOFE et trimestriellement pour les autres entités publiques. Des comptes identifiés dans les banques commerciales seront fermés. Une étude d'impact du transfert des banques commerciales à la BCEAO de l'ensemble des comptes ouverts par les entités publiques localisées à Bamako, Mopti et Sikasso (à l'exception des comptes-projets dont la création est explicitement prévue par des conventions signées avec des partenaires techniques et financiers) sera produite avant le 30 juin 2011 (repère structurel proposé, Tableau 4). Les comptes dans les banques commerciales des services du Ministère de l'Economie et des Finances à Bamako, Mopti et Sikasso seront transférés à la BCEAO selon un calendrier qui sera défini en fonction des résultats de l'étude.
- *La qualité des comptes sera progressivement renforcée.* Les soldes anormaux constatés sur les comptes de liaisons, les comptes de tiers et les comptes financiers de des balances générales des comptes de l'ACCT, de la PGT et de la RGD seront apurés avant le 30 juin 2011.
- *La production et l'audit des comptes annuels de l'Etat seront accélérés.* Pour les comptes publics antérieurs à 1991, le gouvernement mettra en œuvre une stratégie de jugement des comptes en fonction des résultats d'une évaluation des modalités de certification et de jugement de ces comptes qui sera réalisée avant le 31 décembre 2010. Le jugement des comptes publics des exercices postérieurs de 1992 à 2006 fera l'objet d'un plan d'action intégré aux chronogrammes annuels de mise en œuvre du PAGAM/GFP II. Les projets de lois de règlement pour les exercices 2007, 2008, et 2009 ont été adoptés par le gouvernement et celui pour l'exercice 2010 sera adopté avant le 30 septembre 2011.

- *L'amélioration des statistiques de finances publiques sera poursuivie.* A compter du 31 mai 2011, des modifications seront apportées au TOFE comme précisé dans le Protocole d'accord technique (PAT, ¶22 ; repère structurel proposé, Tableau 4).
- *Le suivi des délais de paiement sera renforcé.* Le nouveau logiciel de gestion des dépenses PRED5 sera utilisé pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements sont effectués moins de 90 jours après la liquidation des dépenses. Des rapports mensuels seront produits à cet effet.

#### Contrôle interne et externe

28. Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. Au plan interne, le Contrôle Général des Services Publics a notamment mis l'accent sur l'insuffisance de manuels de procédure et de leur utilisation dans l'administration. De même, au plan externe, le Bureau du Vérificateur général a attiré l'attention sur d'importants montants en instance de recouvrement pour le Trésor public. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement s'apprête à adopter une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2011-15, avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers. De même, le gouvernement est déterminé à améliorer les procédures de recouvrement et a sollicité une assistance technique du FMI en matière de comptabilisation des recettes (¶23) au cours du premier trimestre 2011.

#### Gestion de la dette

29. La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette effectuée avec les services du FMI et de la Banque mondiale indique que le risque de surendettement doit être modifié de faible à modéré parce que la vulnérabilité de la dette du Mali à des chocs extérieurs s'est accrue : en effet, la volatilité des exportations d'or a augmenté plus qu'anticipé lors de l'analyse précédente. Cette mise à jour confirme également que la viabilité de la dette du Mali dépend de la poursuite d'une politique macroéconomique prudente ancrée sur le maintien du déficit enregistré au niveau du solde budgétaire de base à un niveau proche de 1 pour cent du PIB. Dès lors, le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement extérieurs de préférence par des dons et pour le solde par des emprunts dont le taux de concessionnalité s'élève au minimum à 35 pour cent.

30. Pour renforcer la gestion de la dette intérieure, le Ministre de l'économie et des finances vient de confier à la Direction générale de la dette publique (DGDP) du Ministère de l'économie et des finances la tâche de faire l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances (repère structurel proposé, Tableau 4). La DGDP a commencé son travail d'inventaire auprès

des ministères et des banques de la place. Ce travail a déjà permis d'identifier des garanties exigibles d'un montant de 19 milliards de FCFA (0,4 pour cent du PIB) dont l'échéancier de paiement est en cours de négociation avec les créanciers.

### **Politique de développement du secteur financier**

31. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre sa Stratégie de développement du secteur financier adoptée en 2008 en tenant compte des recommandations du Programme d'Évaluation du Système Financier (PESF) de la même année. Les quatre axes prioritaires de cette stratégie sont :

- le renforcement et le développement du secteur bancaire et des marchés de capitaux ;
- le renforcement et le développement des institutions financières non bancaires ;
- la consolidation, le renforcement et le développement du secteur de la micro finance;
- et
- l'amélioration du cadre juridique et judiciaire.

32. En 2011, le gouvernement mettra en priorité les mesures suivantes :

- *La restructuration de la BHM* : la mise en œuvre du plan de restructuration adopté le 30 décembre 2009 vise le désengagement de l'État du capital de la banque en 2012. Un dossier d'appel d'offres est en cours d'élaboration avec l'appui de la Banque mondiale en vue de recruter un conseiller du gouvernement pour mener la privatisation à bien. D'ici là, le Ministère de l'économie et des finances et la BCEAO suivent étroitement les opérations de la BHM afin que les moyens mis à sa disposition par l'Etat via la recapitalisation (à concurrence de 11,4 milliards de FCFA en 2010) et la domiciliation à la BHM des fonds du budget national destiné au financement des logements sociaux (à concurrence de 7 milliards de FCFA en 2011) conduisent à des prêts productifs.
- *Le relèvement du niveau de capital des banques et des établissements financiers* : ce relèvement en vue d'observer le minimum requis par la réglementation UEMOA (5 milliards de FCFA à l'échéance du 31 décembre 2010, et 10 milliards de FCFA à un horizon à déterminer), fera l'objet d'un suivi régulier par la BCEAO.
- *La mise en œuvre de mécanismes de garantie de prêts aux petites et moyennes entreprises (PME)* : un mécanisme de garantie partielle d'un montant de 26 millions de \$ (0,3 pour cent de PIB) est mis en œuvre auprès de deux banques en collaboration avec la Société financière internationale (SFI). Le gouvernement a mis en place un fonds de garantie partielle d'un montant de 595 millions de FCFA (moins de 0,1 pour cent de PIB) sur la période 2009-13 pour faciliter l'accès de 200 PME au financement bancaire. Il a aussi lancé deux études de faisabilité en vue de la

création d'un fonds de garantie et d'un fonds d'investissement en faveur du secteur privé.

- *La création d'une société de gestion du patrimoine immobilier des banques.* Cette institution aurait pour mission l'allègement du bilan des banques par l'acquisition des biens immobiliers reçus par la réalisation des garanties. En accord avec la Banque mondiale, il a été décidé de faire jouer ce rôle à l'Agence de cessions immobilières (ACI), une société anonyme d'économie mixte dont l'objectif est la viabilisation et la vente de terrains.
- *Le développement de la micro finance :* par l'adoption de la nouvelle réglementation sur les systèmes financiers décentralisés et la mise en œuvre du plan national pour le développement de la micro finance en collaboration avec les certains partenaires techniques et financiers.
- *La mobilisation des transferts de fonds des migrants par le secteur financier:* par la réalisation d'une étude et d'un atelier sur les initiatives et mécanismes en matière de transferts de fonds des migrants.

### **Réforme du secteur du coton**

33. Le gouvernement entend mener à bien la privatisation de la CMDT en 2011. Six investisseurs potentiels ont visité les sites des quatre filiales de la CMDT du 27 octobre au 5 novembre 2010. La remise des offres est prévue pour le 20 décembre 2010, et la sélection des investisseurs en avril 2011 en vue de leur prise de contrôle des filiales en mai 2011 avant le démarrage de la campagne 2011 /12. Le gouvernement veillera à ce que cette opération de privatisation se passe dans les meilleures conditions afin d'assurer la pérennité économique et financière du secteur coton

### **Gouvernance**

34. Animé de la volonté de faire du secteur minier un moteur du développement et de lutte contre la pauvreté, le Mali a posé sa candidature pour adhérer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en 2006. Dans ce cadre, le Mali a produit un premier rapport pour faire le rapprochement des flux des paiements effectués par les entreprises minières et les revenus perçus par l'État pour l'exercice 2006 basé sur les résultats d'audits externes. Sur base des résultats de rapport, le validateur désigné par le secrétariat de l'ITIE a conclu que le Mali a fait des progrès significatifs mais n'est pas encore conforme. Tirant les leçons de ce premier rapport, le gouvernement a entamé l'élaboration d'un second rapport concernant les recettes minières en 2007 et 2008 en vue d'adhérer à l'initiative ITIE avant fin 2012.

### III. SUIVI DU PROGRAMME

35. Le programme en 2011 fera l'objet d'une évaluation sur la base de critères de réalisation et d'indicateurs quantitatifs à fin juin, de critères de réalisation continus (Tableau 3) et de repères structurels (Tableau 4). Les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme.

36. Les discussions pour la sixième revue du programme se focaliseront sur la mise en œuvre des réformes structurelles de la gestion des finances publiques et celles pour la septième revue sur l'élaboration du le projet de Loi de finances 2012, compte tenu de l'ancrage des finances publiques sur un déficit de base sous-jacent d'environ 1 pour cent du PIB.

Tableau 1. Mali: Critères de réalisation et Indicateurs quantitatifs, 2010 <sup>1</sup>

	Mars				Juin				Septembre				Critères de réal.
	Indicateurs	Ajustés	Prél.	Statut	Critères de réal.	Ajustés	Prél.	Statut	Indicateurs	Ajustés	Prél.	Statut	
(en milliards de FCFA)													
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>													
Financement intérieur net de l'État (plafond) <sup>2</sup>	0.0	52.4	19.3	Respecté	79.8	128.7	-32.8	Respecté	113.7	176.0	-1.4	Respecté	127.0
dont : financement bancaire et sur le marché	0.0	52.4	46.9	Respecté	99.3	148.2	62.7	Respecté	128.7	191.0	56.7	Respecté	138.6
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) <sup>3</sup>	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs d'un an ou plus contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) <sup>3</sup>	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs à court terme (moins d'un an) contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) <sup>3</sup>	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0
Recettes fiscales nettes (plancher)	130.0	...	154.8	Respecté	304.7	...	343.0	Respecté	490.9	...	503.0	Respecté	677.1
<b>Indicateurs financiers</b>													
Solde budgétaire de base (plancher)	-30.0	...	23.3	Respecté	-52.8	...	80.8	Respecté	-92.4	...	55.4	Respecté	-111.5
Solde budgétaire de base sous-jacent (plancher) <sup>4</sup>	10.0	...	23.3	Respecté	-38.8	...	106.7	Respecté	-48.4	...	81.3	Respecté	-51.7
Dépenses prioritaires (plancher)	...	...	...		117.0	...	97.3	Pas respecté	175.0	...	150.0	Pas respecté	235.0
<i>Pour mémoire:</i>													
Aide budgétaire extérieure	20.0	...	15.5		68.3	...	50.9		96.4	...	90.6		144.1
Instances de paiement	-2.0	...	-54.4		-43.7	...	-83.6		-48.7	...	-108.2		-49.1
Remboursements de crédits de TVA	0.0	...	0.0		0.0	...	-1.8		0.0	...	-2.8		-29.0

Source: autorités maliennes.

<sup>1</sup> Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Les cibles non continues à fin mars et fin septembre sont des indicateurs quantitatifs. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) du 28 juin 2010 pour les définitions.

<sup>2</sup> Les cibles pour ces critères de réalisation ou indicateurs quantitatifs sont ajustés en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement et des remboursements de crédits de TVA. Voir PAT du 28 juin 2010 pour plus de détails.

<sup>3</sup> Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue.

<sup>4</sup> Hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA.

Tableau 2. Mali: Repères structurels pour les cinquième et sixième revues du programme FEC

Mesures	Fondement macroéconomique	Statut
<b>Pour la fin de juin 2010 (dans le contexte de la cinquième revue)</b>		
1 Mettre en service le nouveau logiciel de gestion des dépenses (PRED5)	Améliorer la gestion budgétaire.	Mis en oeuvre le 1er septembre
2 Mettre en place un nouveau système d'information sur les opérations financières de l'État (tableau TOFE) qui corresponde aux meilleures pratiques internationales, y compris pour la présentation du financement intérieur.	Renforcer les statistiques et l'information sur les opérations de l'État	En cours de mise en oeuvre
3 Créer un comité interministériel pour la planification de la gestion de la trésorerie sous les auspices du Ministère de l'économie et des finances, avec un secrétariat technique permanent fourni par le Trésor	Améliorer la gestion de la trésorerie et sa coordination avec la gestion budgétaire.	Mis en oeuvre le 25 octobre
4 Établir un projet de document sur le rôle de l'État dans la filière coton après la privatisation de la CMDT.	Établir l'environnement économique dans la filière coton pour l'après-privatisation de la CMDT.	Mise en oeuvre en août
<b>Pour la fin de décembre 2010 (dans le contexte de la sixième revue)</b>		
1 Mettre en service un système de gestion et de paiement à temps des crédits de TVA aux sociétés créancières légitimes.	Empêcher l'accumulation d'arriérés de crédits de TVA et assurer la neutralité de la TVA sur les exportations.	
2 Produire une évaluation de la restructuration de la BHM, y compris l'emploi des fonds publics transférés à la BHM pendant le premier semestre de 2010 pour relancer ses activités de prêts.	S'assurer que le redressement de la BHM est effectivement en bonne voie.	
3 Préparer un programme de réforme du système fiscal visant à mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et en modernisant davantage la législation fiscale, y compris par un réexamen des exonérations	Simplifier le système fiscal et le rendre plus dynamique tout en appliquant les directives régionales.	
4 Mettre en service au Trésor le nouveau logiciel de comptabilité publique tout en prévoyant l'interaction nécessaire avec le logiciel d'application budgétaire pour assurer le suivi de la dépense (y compris le stock de factures en souffrance) de l'engagement au paiement.	Améliorer la comptabilisation des opérations financières de l'État, ainsi que leur divulgation.	

Source: autorités maliennes.

Tableau 3. Mali: Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs proposés, 2011 <sup>1</sup>

	Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Indicateurs	Critères de réal.	Indicateurs	Proj.
<b>Critères de réalisation</b>				
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) <sup>2</sup>	118.4	189.8	179.2	66.5
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs d'un an ou plus contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs à court terme (moins d'un an) contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes fiscales brutes (plancher)	181.4	362.9	559.4	755.8
<b>Indicateurs</b>				
Solde budgétaire de base (plancher)	-26.0	-62.7	-79.9	-100.4
Solde budgétaire de base sous-jacent (plancher) <sup>4</sup>	-17.0	-44.7	-52.9	-64.4
Dépenses prioritaires (plancher)	50.8	112.8	188.3	271.4
<i>Pour mémoire:</i>				
Aide budgétaire extérieure	73.9	74.5	94.1	121.1
Instances de paiement	-80.0	-80.0	-80.0	0.0
Remboursements d'impôts	-7.7	-15.4	-24.0	-32.6
Remboursement d'arriérés	-5.2	-10.3	-10.3	-10.3

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Les cibles non continues à fin mars et fin septembre sont des indicateurs quantitatifs. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

<sup>2</sup> Les cibles pour ce critère de réalisation ou indicateur quantitatif sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

<sup>3</sup> Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue depuis le début de l'année.

<sup>4</sup> Hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA.

Tableau 4. Mali: Repères structurels proposés pour le programme FEC, 2011

Mesures	Fondement macroéconomique	Echéance
<b>Dans le contexte de la septième revue</b>		
Préparer une base de données incluant : (i) toutes les conventions d'emprunts intérieurs signées par l'Etat et retraçant le stock de dette à la fin 2010 ainsi que l'échéancier trimestriel des remboursements du capital et des intérêts ; et (ii) les garanties, avals et cautions accordés au nom de l'État	Renforcer la gestion de la dette intérieure	28 février
Produire le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) à fin mars 2011 suivant la présentation décrite dans le paragraphe 22 du Protocole d'accord technique (PAT)	Renforcer la transparence budgétaire	31 mai
Réaliser une étude d'impact du transfert de l'ensemble des montants sur des comptes ouverts dans des banques commerciales par les entités publiques (à l'exception des comptes-projets dont la création est prévue par des conventions signées avec des partenaires techniques et financiers) sur le compte unique du Trésor à la BCEAO	Renforcer la gestion de trésorerie	30 juin
Introduire dans le projet de loi de finances 2012 une réforme du système fiscal, visant à mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et en modernisant davantage la législation fiscale, y compris à travers une réduction des exonérations	Renforcer la mobilisation des recettes et l'environnement des affaires	30 septembre

Tableau 5. Mali: Opérations financières consolidées de l'administration, 2011

	Mars Prog.	Juin Prog.	Sept Prog.	Dec Prog.
(en milliards de FCFA)				
Recettes et dons	244.4	465.2	753.4	1,062.6
Recettes totales	199.1	398.3	611.6	824.8
Recettes budgétaires	181.3	362.5	557.9	753.3
Recettes fiscales	173.7	347.5	535.4	723.2
Impôts directs	51.1	102.3	153.4	204.5
Taxes indirectes	122.6	245.2	382.0	518.7
TVA	69.0	138.0	215.6	293.1
Accises sur produits pétroliers	5.4	10.8	17.3	23.9
Droits d'importation	24.0	48.0	77.3	106.6
Autres taxes indirectes	31.9	63.9	95.8	127.7
Remboursements de taxes	-7.7	-15.4	-24.0	-32.6
Recettes non fiscales	7.5	15.1	22.6	30.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	17.9	35.8	53.6	71.5
Dons	45.3	66.9	141.8	237.8
Projets	38.7	77.3	116.0	154.6
Budget	45.8	46.4	66.0	83.2
dont : aide budgétaire générale	17.2	17.8	34.4	47.1
dont : aide budgétaire sectorielle	28.6	28.6	31.6	36.1
Dépenses totales et prêts nets	331.4	649.5	960.7	1,279.4
Dépenses budgétaires	311.5	609.8	901.1	1,199.9
Dépenses courantes	160.3	335.9	501.5	673.2
Traitements et salaires	63.7	127.4	198.6	269.8
Biens et services	53.3	113.1	164.5	224.8
Transferts et subventions	37.4	83.4	121.0	153.5
Intérêts	5.9	12.1	17.5	25.1
dont: intérieures	2.5	2.5	4.4	8.0
Autres dépenses courantes	151.2	273.9	399.5	526.7
Dépenses en capital	151.2	273.9	399.5	526.7
Financement extérieur	104.6	180.6	259.6	340.1
Financement intérieur	46.6	93.3	139.9	186.6
Fonds spéciaux et budgets annexes	17.9	35.8	53.6	71.5
Prêts nets	2.0	4.0	6.0	8.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-132.2	-251.3	-349.1	-454.5
Solde budgétaire global (dons inclus)	-87.0	-184.4	-207.3	-216.7
Variation des arriérés	-5.2	-10.3	-10.3	-10.3
Ajustement base caisse	-80.0	-80.0	-80.0	0.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-172.1	-274.7	-297.6	-227.0
Financement	-172.1	-274.7	-297.6	-227.0
Financement extérieur (net)	62.5	97.6	131.9	177.9
Prêts	65.5	102.8	140.2	187.3
Prêts projets	37.4	74.7	112.1	149.4
Prêts budgétaires	28.1	28.1	28.1	37.9
Amortissement	-4.6	-13.1	-17.9	-23.4
Allègement de la dette	1.6	7.9	9.6	14.0
Financement intérieur (net)	109.7	177.1	165.7	49.1
Système bancaire	98.6	161.1	154.0	80.4
Crédit net à l'État	98.6	161.1	154.0	80.4
FMI (net)	1.4	1.2	1.1	2.7
Credit BCEAO (net)	-0.6	-1.3	-1.9	-2.6
Autre	97.8	161.1	154.8	80.3
Recettes de privatisation	0.0	0.0	3.3	3.3
Autre financement	11.1	16.0	8.4	-34.6
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>				
Solde budgétaire de base <sup>1</sup>	-26.0	-62.7	-79.9	-100.4
Solde budgét. de base sous-jacent <sup>2</sup>	-17.0	-44.7	-52.9	-64.4
Aide budgétaire extérieure	73.9	74.5	94.1	121.1
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	118.4	189.8	179.2	66.5

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes totales, moins dépenses courantes hors intérêts et prêts nets, hors dons, dépenses en capital financées sur ressources extérieures et dépenses financées par l'aide PPTE.<sup>2</sup> Solde budgétaire de base hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA.

Tableau 6: Utilisation des ressources de la vente de 51% de la participation de l'Etat dans la SOTELMA

	2009	2010	2011	2012	Total
	(in CFA millions)				
<u>Assainissement des Finances Publiques</u>	<u>9,500</u>	<u>23,000</u>	<u>0</u>	<u>9,500</u>	<u>42,000</u>
Opérateurs économiques	0	21,000	0	3,000	24,000
Banques	9,500	2,000	0	6,500	18,000
<u>Développement des ressources humaines</u>	<u>1,000</u>	<u>11,253</u>	<u>5,255</u>	<u>0</u>	<u>17,508</u>
Jeunesse, Education, Emploi	0	9,300	5,255	0	14,555
Enseignement supérieur	0	3,900	3,755	0	7,655
Construction d'infrastructures universitaires à Bamako et Ségou	0	3,188	3,755	0	6,943
Création d'un fonds de compétitivité pour la recherche	0	500	0	0	500
Interconnexion Université de Bamako	0	212	0	0	212
Enseignement Secondaire, Formation Professionnelle, Jeunesse et Emploi	0	5,400	1,500	0	6,900
Construction et équipement de Lycées Techniques et IFPs <sup>1</sup>	0	4,400	1,000	0	5,400
Renforcement des capacités Financières de l'APEJ	0	1,000	500	0	1,500
<u>Santé et Développement social</u>	<u>1,000</u>	<u>1,953</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>2,953</u>
Complément pour la Construction Hôpital de Mopti	0	1,000	0	0	1,000
Complément pour la Construction Hôpital de Sikasso	1,000	0	0	0	1,000
Equipped Informatique Assurance Maladie Obligatoire	0	953	0	0	953
<u>Infrastructures et Equipements</u>	<u>0</u>	<u>7,747</u>	<u>11,263</u>	<u>0</u>	<u>19,010</u>
Routes et ponts	0	3,375	3,875	0	7,250
Kayes : bitumage de la route Bafoulabé-Mahina 6 km	0	1,000	0	0	1,000
Koulikoro : bitumage 5 km de voirie	0	1,000	0	0	1,000
Kidal : bitumage 5 km de voirie	0	375	875	0	1,250
Bamako: construction voie d'accès à l'hôpital de Yirimadio	0	1,000	0	0	1,000
Sikasso : Pont sur le Baoulé entre Manankoro-Tienfinzo	0	0	3,000	0	3,000
Communication et Transports	0	4,372	7,388	0	11,760
1 Car Régie 12 caméra	0	1,950	0	0	1,950
1 Car de production de 4 caméras	0	700	0	0	700
1 Car régie audio production et reportage	0	45	105	0	150
1 Fly et accessoires sur véhicule	0	108	252	0	360
1 Station terrienne émission	0	669	931	0	1,600
Acquisition 2ème Chaîne ORTM	0	0	4,000	0	4,000
Acquisition de 2 bateaux à fond plat pour la COMANAV	0	900	2,100	0	3,000
<u>Développement de l'Agriculture</u>	<u>0</u>	<u>13,675</u>	<u>225</u>	<u>0</u>	<u>13,900</u>
Aménagements de proximité	0	3,330	225	0	3,555
Entretien aménagement infrastructures vulgarisation Office du Niger	0	4,100	0	0	4,100
Dotation Fonds National de Développement Agricole	0	5,000	0	0	5,000
Apui à la mise en valeur/mesures d'accompagnement	0	445	0	0	445
PRODEVALAIT <sup>2</sup>	0	800	0	0	800
<u>Amélioration du cadre de vie</u>	<u>0</u>	<u>18,206</u>	<u>5,708</u>	<u>0</u>	<u>23,914</u>
Dotation du Fonds National d'Investissement des Collectivités Territoriales	0	6,000	4,000	0	10,000
Réhabilitation des casernes militaires	0	3,292	1,708	0	5,000
Programme Logements Sociaux	0	6,500	0	0	6,500
Aménagement du DIAFRANA KO	0	1,614	0	0	1,614
Construction du monument du cinquantenaire	0	800	0	0	800
<u>Soutien au Financement du Développement des PME-PMI</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>6,000</u>	<u>0</u>	<u>6,000</u>
Création d'un Fonds de Garantie pour le secteur privé	0	0	3,000	0	3,000
Création d'un Fonds National d'Investissement	0	0	3,000	0	3,000
<u>Réforme Économique et Amélioration de la Gouvernance</u>	<u>0</u>	<u>6,900</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>6,900</u>
Restructuration BHM	0	5,000	0	0	5,000
Appui au RAVEC	0	1,900	0	0	1,900
<u>Projets divers</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>7,579</u>	<u>0</u>	<u>7,579</u>
<u>Investissements Publics en partenariat avec les Bailleurs de Fonds</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>28,577</u>	<u>28,577</u>
Création d'un pôle de technologie	0	0	...	...	...
Raccordement de villes secondaires au réseau routier national sur plus de 100 Km	0	0	...	...	...
Construction d'un second pont à Kayes,	0	0	...	...	...
Aménagement et le développement du Système Faguibine,	0	0	...	...	...
Aménagement du parc industriel de Bamako Sénou,	0	0	...	...	...
Mise en place d'un cadastre moderne pour les villes de Bamako et de Kati	0	0	...	...	...
Renforcement des capacités logistiques des Armées et des Administrations Territoriales	0	0	...	...	...
<u>Plan social</u>	<u>15,000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>15,000</u>
<b>Total</b>	<b>25,500</b>	<b>80,781</b>	<b>36,030</b>	<b>38,077</b>	<b>180,388</b>

1/ IFP: Instituts de Formation Professionnelle

2/ Projet Développement et Valorisation de la Production Laitière au Mali.

### **Protocole d'accord technique (PAT)**

1. Ce protocole d'accord définit les repères et les critères d'évaluation du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) en 2011. Il fixe également la périodicité et les délais limites de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

#### **I. DÉFINITIONS**

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'étant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. Les définitions de la « dette » et des « emprunts concessionnels » retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

- (a) La dette est définie au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI No. 6230-(79/140), révisée le 31 août 2009 par la décision n° 14416-(09/91).
- (b) Un prêt est réputé concessionnel si, à la date initiale de signature de contrat, le ratio entre la valeur actuelle du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 % (soit un élément don supérieur à 35 %). Les taux utilisés dans cette évaluation sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) correspondant aux devises d'emprunt établis par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Pour les dettes de maturité supérieure à 15 ans, le taux moyen d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément de don. Pour les maturités plus courtes, le taux à utiliser sera le taux de marché de référence à six mois. Aux taux moyens à 10 ans et à 6 mois seront ajoutées les mêmes marges que celles utilisées par l'OCDE pour des périodes de remboursement différentes (0,75% pour des périodes de remboursement de moins de 15 ans, 1% entre 15 et 19 ans, 1,15% entre 20 et 29 ans, et 1,25% pour 30 ans et plus).

#### **II. CRITÈRES DE RÉALISATION ET INDICATEURS QUANTITATIFS**

4. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critères de réalisation à fin juin 2011 et d'indicateurs quantitatifs à fin mars et fin septembre 2011.

## A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État

5. Le **financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État** est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

6. La position nette du gouvernement est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement à l'État est calculée par la BCEAO.

### Facteurs d'ajustement

7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'une correction négative si l'**aide budgétaire extérieure** est supérieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire global et sectoriel). Le facteur de correction sera appliqué au taux de 0 % jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA; et 100 % au delà de 25 milliards de FCFA. Le plafond sur la variation du crédit intérieur net à l'État et le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 % jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 % pour des montants supérieurs.

8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la

DNCT dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelque soit leur ancienneté.

9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État en 2010 sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursement d'impôts et des arriérés relevant d'exercices antérieurs à 2011** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

### **B. Non accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs**

10. L'encours des arriérés de paiements extérieurs est défini comme la somme des paiements dus et non payés sur les engagements extérieurs de l'État et la dette extérieure détenue ou garantie par l'État. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 3(a) s'applique ici.

11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

### **C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus contractée ou garantie par l'État et/ou les entreprises publiques**

12. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 de la décision du Conseil d'administration No. 6230-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91), mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue.

13. Le concept de gouvernement utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État comme défini au paragraphe 2, les Établissements publics à caractère administratifs (EPA), les Établissements publics à caractère scientifique et technique, les Établissements publics à caractère professionnel, les Établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les entreprises publiques, et les Collectivités locales.

14. Un plafond de zéro est fixé pour les emprunts à des conditions non concessionnelles. Ce critère de réalisation est suivi sur une base continue.

15. Le Gouvernement s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus ayant un élément de libéralité inférieur à 35 % tel que défini au paragraphe 3 (b). Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas (i) aux financements accordés par le FMI, (ii) aux transactions de rééchelonnement de la dette existant à la date de l'approbation du programme par le Conseil d'administration du FMI, et (iii) à la dette en franc CFA contractée ou garantie par l'État avec des résidents dans la zone de UEMOA, y

compris la dette en franc CFA initialement contractée ou garantie par le gouvernement avec des résidents de l'UEMOA et acquises ultérieurement par des non-résidents.

**D. Plafond sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par le Gouvernement et/ou des entreprises publiques**

16. La définition aux paragraphes 2 et 3 s'applique également à ce critère de réalisation. La dette extérieure à court terme est la dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les crédits liés aux importations, les emprunts extérieurs de la CMDT garantis par les recettes d'exportation de coton, et les opérations d'allègement de la dette sont exclus de ce critère de réalisation. Les bons du Trésor et obligations émis en franc CFA sur le marché régional de l'UEMOA sont également exclus de ce critère de réalisation. Dans le cadre du programme, le gouvernement et les entreprises publiques s'engagent à ne pas contracter, garantir ou avaliser la dette extérieure non concessionnelle à court terme. Ce critère de réalisation est suivi sur une base continue.

**E. Niveau plancher sur les recettes fiscales brutes**

17. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année 2011, notamment les crédits de TVA accumulés en 2011.

**F. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base**

18. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, hors dons et recettes de privatisation, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financée par les créanciers ou donateurs extérieurs et les dépenses PPTE.

**G. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base hors dépenses financées avec les ressources de privatisation de SOTELMA**

19. Le solde budgétaire de base hors dépenses financées avec les ressources de privatisation de SOTELMA est défini conformément au solde budgétaire de base défini dans le paragraphe 18, duquel sont déduites les dépenses financées avec les recettes de privatisation de SOTELMA tirées du compte spécial auprès de la BCEAO.

**H. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté**

20. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses du Ministère de l'Education de Base, du Ministère de l'Education Secondaire et Supérieure et de la Recherche Scientifique, du Ministère de la Santé, et du Ministère du Développement Social. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

### III. MESURES STRUCTURELLES

21. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.

22. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** seront apportées au **Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire seront comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction sera faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction sera effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction sera faite entre le Trésor, l'Institut National de Protection Sociale (INPS) et les autres entités publiques. Au sein des opérations du Trésor, les dépôts et tirages sur le compte de recettes de privatisation SOTELMA seront isolés spécifiquement. Les autres financements comprennent principalement les chèques non encaissés, les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

### IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

23. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

### Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
Finances Publiques	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Position nette du gouvernement (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire) et détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	Balance générale du trésor	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE du gouvernement central et TOFE consolidé	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les dépenses financées sur les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)		
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois	
Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines	
Opérations de trésorerie de la CMDT	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines	

<b>Type de données</b>	<b>Tableaux</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Délai de communication</b>
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur ordonnancement	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments net de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
Balance des paiements	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
CSCR	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶ 20.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines